

BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION TTC

VENTES

Pour toutes transactions (hors location) les honoraires d'agence s'élèvent :

jusqu' à 99 999 €	6 000 € TTC
de 100 000 € à 149 999 €	8 000 € TTC
de 150 000 € à 199 999 €	10 000 € TTC
de 200 000 € à 249 999 €	12 000 € TTC
de 250 000 € à 349 999 €	15 000 € TTC
à partir de 350 000 €	4,50 % TTC

Les honoraires sont à la charge des acquéreurs.

LOCATIONS

Les frais liés à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée, sont partagés entre le propriétaire et le locataire.

- Tarif pour l'établissement de l'état des lieux entrant : 3 € / m² TTC par m² habitables.
- pour les zones au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement DUFLOT des loyers et la taxe sur les logements vacants, hors zone ABIS) : 10 € / m² habitables pour la rédaction du bail, ramené à 8€ le m² pour les zones non tendues.

Le taux de TVA en vigueur est de 20 %